



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 111 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la plupart des campeurs saisonniers hors site ont toujours été respectueux et se sont conformés aux règlements établis par les trois organismes qui régissent la pratique du camping saisonnier dans les Zones d'Exploitation Contrôlée (zecs);

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer, plusieurs campeurs ont investi temps et argent, qu'ils se sont installés en toute bonne foi et en sachant qu'ils ne sont pas considérés comme des squatteurs ou des hors-la-loi;

CONSIDÉRANT QUE les campeurs saisonniers hors site apportent une contribution financière importante aux zecs en payant leurs droits (camping, chasse, pêche, visiteur) ainsi que les différents permis gouvernementaux qui régissent les droits de pêche et de chasse et autres;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de tous les campeurs n'est pas à négliger et génère assurément des activités économiques considérables pour une région qui en a bien besoin;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) exigera très bientôt que les campeurs propriétaires de roulotte sur des campings hors site sortent leur équipement (roulotte, toilette sèche, remise) des zecs deux jours après la fin de la saison de la chasse à l'original 2017;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au MFFP de revenir sur cette décision et d'accorder aux campeurs hors site déjà installés un accommodement raisonnable et de mettre en place une gestion plus contrôlée sur la distribution et l'implantation de nouveaux arrivants campeurs hors site.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Sylvain Gaudreault, député de Jonquière

6-12-2016

Date de signature de l'extrait